



Les métiers de l'animation

 Métiers

 Diplômes

 Public

 Parcours



Sommaire

I LES METIERS

* animateur socio culturel	p.3
* animateur en CLSH ou centre de vacances	p.5
* animateur de prestations festives	p.7
* animateur multimédia	p.9
* animateur avec des personnes âgées	p.11
* animateur sportif	p.13

II LES DIPLOMES

* Le BAPAAT	p.15
* Le BPJEPS	p.17
* Le BAFA/BAFD	p.19
* Le DUT/DEUST	p.21
* Le DEFA	p.23

III LE PUBLIC

* Les publics de l'animation	p.25
------------------------------	------

IV LE PARCOURS

* Evolution professionnelle et VAE	p.27
* Enquête : L'emploi et la formation des salariés de l'animation	p.29
* Les statuts	p.31
* Adresses du réseau PIJ/BIJ essonnien	p.32



Animateur socio-culturel

L'animateur socioculturel a pour rôle d'aider des jeunes ou des moins jeunes à se rencontrer pour participer ensemble à des activités.

• Le métier

Professionnel de la dynamique de groupe, c'est en dehors du temps scolaire, que l'animateur socioculturel essaie de créer des liens entre les jeunes. Il organise des activités sociales, culturelles et divertissantes principalement à destination des jeunes âgés de 13 à 25 ans et auprès d'un public parfois en difficulté socialement. Il aide, en particulier, les jeunes à l'élaboration de projets et incite les jeunes à se prendre en charge.

• Ou travaille t-il ?

Employé dans le secteur public et dans le secteur privé, l'animateur socioculturel peut se spécialiser et/ ou être responsable d'une équipe. Mais, c'est essentiellement le secteur associatif oeuvrant dans le domaine de l'insertion qui offre le plus de débouchés (foyers de jeunes travailleurs, centre d'hébergement de réinsertion sociale).

De plus en plus d'actions de découverte, de sensibilisation et de prévention sont menées par des animateurs socioculturels, ils élaborent des programmes d'information, de sensibilisation pour faire connaître au public, par exemple, certains risques comportementaux et leurs conséquences sur la santé, l'environnement ou sur les futures conditions de vie.

• Son rôle

Selon son niveau de responsabilité, l'animateur peut élaborer et organiser un projet d'animation, coordonner des activités et encadrer une équipe d'animateurs. Cet emploi nécessite de respecter et faire respecter les consignes de sécurité en ce qui concerne les personnes, les matériels et les locaux utilisés. Il est capable de s'adapter à différents contextes environnementaux et humains, il connaît son environnement social.

L'animateur socioculturel est amené à travailler avec des personnes issues de diverses cultures. Ses horaires de travail dépendent des activités qu'il organise au sein de la structure pour laquelle il travaille, il a tendance à avoir des horaires décalés le jour et en soirée et à travailler le week-end et les jours fériés.

Qualités demandées

De manière générale, les qualités requises pour exercer correctement ce métier sont principalement la disponibilité et le sens des relations humaines.

- Capacité à échanger, dialoguer
- Etre dynamique, créatif
- Capacité d'adaptation

Compétences spécifiques

- Avoir des connaissances dans le montage et l'accompagnement de projet
- Anticiper les comportements et réactions des adolescents
- Organiser un programme d'activités ou participer à son organisation
- Résister à la fatigue physique
- S'il est responsable d'équipe/de structure, l'animateur devra déployer des qualités de gestionnaire et réaliser les tâches administratives s'y rattachant
- Maîtriser les outils de bureautique
- Réagir aux évènements avec calme et maîtrise de soi



Le BAPAAT

Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien

Le BAPAAT constitue le premier des niveaux de qualification professionnelle de la filière des métiers de l'animation sportive et ou socioculturelle.

C'est un diplôme d'état de niveau V (niveau BEP). Il permet l'encadrement, l'animation et l'accompagnement des activités socioculturelles et/ou sportives.

• Pour quelles fonctions ?

L'assistant animateur technicien est appelé à :

- Accueillir, informer des publics diversifiés, aider et participer, au sein d'une équipe à leur prise en charge.
- Contribuer à l'organisation et à la gestion des groupes.
- Animer la pratique des activités.

Il intervient soit comme assistant, soit en situation d'autonomie limitée et contrôlée, sous la responsabilité d'un professionnel plus qualifié ou du directeur de l'établissement où il assure ses fonctions.

• Les modalités de formation

La formation est assurée par des organismes publics ou privés.

Elle se déroule en alternance : organisme de formation/lieu d'activité professionnelle.

Elle dure 12 à 24 mois.

Le candidat doit avoir 18 ans au moment de l'examen final.

L'examen final comporte deux épreuves :

- une mise en situation professionnelle.
- un entretien de synthèse avec le jury.

LA FORMATION

L'inscription se fait directement auprès des organismes de formation qui procèdent à une évaluation personnalisée des compétences et des savoirs-faire de départ.

Les formations sont organisées à partir de trois options :

- 1) Loisirs du jeune et de l'enfant (centres de loisirs, maisons de quartier, MJC...)
- 2) Loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif (villages de vacances, stations balnéaires, bases de loisirs, parcs d'attraction...)
- 3) Loisirs de pleine nature (auprès d'un public de tout âge dans les parcs naturels, et toutes les structures promouvant les loisirs de pleine nature).

D'autre part, les formations proposent au moins un support technique. Il est recommandé d'en proposer plusieurs afin d'élargir les compétences professionnelles des candidats).

Il existe deux types de supports techniques :

Les activités physiques et sportives : escalade, course d'orientation, randonnée pédestre, spéléologie, bicross, vélo tout terrain, randonnée nautique, randonnée équestre, poney, jeux sportifs collectifs, rollerskating, tennis de table, tir à l'arc.

Les activités socio-culturelles : activités musicales, image et son/vidéo, image et son/radio, activités scientifiques et techniques, activités plastiques, activités d'expression corporelle, écriture-lecture, patrimoine ethnologique, jeux, activités théâtrales, activités manuelles, découverte de l'environnement.

Le niveau de pratique personnelle selon les supports techniques choisis est vérifié en cours de formation.

Un candidat déjà titulaire du BAPAAT peut obtenir la certification d'une ou plusieurs options ou supports techniques complémentaires.

Les informations de cette fiche sont issues des documents de la DRJS Ile de France



Les publics de l'animation

Au travers des multiples facettes de son travail, l'animateur n'est légitime auprès de son public que s'il répond aux besoins de la population dont il a la charge.

• La petite enfance (3-6 ans)

Période la plus intense du développement chez l'homme. C'est l'âge de la créativité où les professionnels de l'animation interviennent comme vecteurs d'apprentissage manuels et ludiques. Ils permettent au jeune enfant d'appréhender le monde extérieur et la collectivité. Par là-même, l'animateur aide l'enfant à prendre conscience de sa propre identité et de sa place dans le monde. Jeux, travaux manuels, chants et comptines sont les outils de l'animateur. Patience, motivation, écoute, inventivité et travail d'équipe sont ses méthodes de travail. L'animateur est le repère (en l'absence des parents), il rassure et sollicite l'imagination des enfants.

Avec les 3-6 ans, la chose essentielle est de se mettre à leur écoute. L'animateur se doit de faire des efforts d'adaptation. Le premier de ces efforts, c'est le respect des rythmes de vie particulier de cette classe d'âge, il y a des moments dans la journée où il est plus facile d'obtenir leur attention. Il faut tenir compte de ces périodes dans la programmation des activités, car les tout petits disposent d'une capacité de concentration limitée. C'est pourquoi l'animateur doit alterner les moments d'activités et les temps calmes. L'animateur est là pour servir de repère tout au long de la journée, c'est quelqu'un vers qui l'enfant peut se tourner à tout moment.

• L'enfance (7-12 ans)

Cette étape constitue un moment essentiel dans l'acquisition des connaissances, de la socialisation ainsi que dans la formation de la personnalité. Les 7-9 ans ont besoin d'attention et ont besoin d'être guidés à travers des jeux collectifs et des expérimentations. Ils sont dynamiques et insatiables de découvertes.

Les 10-12 ans sont plus autonomes et ont besoin d'être surpris. Il faut de bonnes facultés d'adaptation et d'improvisation. En outre, il faut savoir se faire respecter et ne pas jouer copain/copine.

C'est un public très exigeant. Avant de se lancer dans une activité, ils veulent savoir de quoi il s'agit. Il est très important pour l'animateur de bien préparer son activité et qu'il soit lui-même très motivé. Être disponible, et avoir un grand sens de l'adaptation sont des qualités indispensables que doit posséder l'animateur afin de répondre aux demandes très diversifiées de ce public.

- **L'adolescence (13 - 15 ans)**

C'est l'âge de tous les bouleversements tant psychiques que physiques. Les adolescents sont alternativement en opposition/confrontation et en recherche de sécurité. Point n'est aisé de tenter de les comprendre encore faut-il adopter une attitude ni de rejet ni de démission. L'animateur doit être compréhensif sans être laxiste et ferme sans être autoritaire. Il devra prévenir l'adolescent des déviances, de l'impulsivité et de la facilité. Le travail en équipe et le partage de valeurs éducatives positives sont primordiales.

- **La post-adolescence (16- 18 ans)**

Mis à part les centres de vacances, les maisons de quartier, les centres sociaux et les MJC on ne parle plus guère d'animation mais d'insertion. Chacun, avec le bagage qu'il possède devra se faire une place au sein de la société. L'animateur joue ici plus un rôle d'accompagnement que d'animation. Si animation il y a, elle sera spécialisée : musique, danse, projets culturels et humanitaires. L'animateur amènera l'adolescent à se projeter dans l'avenir en le valorisant et en lui permettant de s'investir dans des projets

- **L'adulte**

Le public adulte est multiple. L'intervention de l'animateur est complète puisqu'au sein d'un même groupe il travaille auprès de personnes n'ayant pas les mêmes attentes. Certains viennent pour apprendre une technique précise et d'autres participent uniquement pour ne pas rester seul. L'intervention est avant tout technique et le cadre directif.

- **La personne âgée**

L'allongement de la vie fait des personnes âgées, un public de plus en plus concerné par l'animation. Bien que peu développée, l'animation des personnes âgées vise à permettre le « bien vieillir ». Leurs préoccupations sont les distractions, la culture, le partage d'activité. L'animateur doit posséder une grande capacité d'écoute et un profond respect des parcours individuels. Il doit être capable de faire émerger les besoins et permettre, au sein d'une même institution de coordonner les actions. En maison de retraite, le public est constitué la plupart du temps de personnes (très) âgées dépendantes. Il est donc nécessaire pour l'animateur de s'adapter en permanence au rythme de son public.



Evolution professionnelle et V.A.E

A 17 ans quel que soit le niveau d'études, un jeune peut commencer à passer le BAFA. S'il choisit de devenir professionnel, il lui est ensuite conseillé de rechercher un contrat en alternance pour préparer le BAPAAT (niveau V). La solution de l'alternance permet de financer la formation.

Avec le BAFA ou un diplôme de niveau BAC (voir autres conditions dans la fiche ci-jointe), il est possible d'envisager de préparer directement un BPJEPS (voir cette fiche).

Cela se fera le plus souvent en contrat en alternance si on a moins de 26 ans ou en formation continue.

Quelques années plus tard pour accéder à des fonctions de gestionnaire de structure il sera nécessaire d'intégrer une formation DEFA.

Autre filière :

Avec le Bac et une expérience d'animation, on peut entrer en IUT pour préparer un DUT sous statut étudiant puis avec quelques années d'expérience terminer le DEFA (étant dispensé de l'attestation de formation générale).

PARCOURS DANS LES DIFFERENTES STRUCTURES.

Il est fréquent de commencer par travailler dans les centres de loisirs, les accueils périscolaires et les centres de vacances. Ensuite avec plus d'expérience, on peut travailler dans des structures d'accueil de pré-adolescents et adolescents (maisons de quartier, maisons des jeunes, services jeunesse...). Certaines structures comme les centres socio-culturels accueillent aussi des adultes.

A plus long terme, l'animateur pourra devenir responsable d'un équipement.

VAE 

V.A.E : Obtenir un diplôme

La VAE est définie dans la loi de modernisation sociale de janvier 2002*.

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles... ».

● Activités concernées

Toutes les activités sont prises en compte, non seulement professionnelles, mais aussi toutes les activités non rémunérées, associatives, syndicales (y compris celles des mères de famille ayant élevé un ou plusieurs enfants).

● Expérience requise

La durée de l'expérience requise est de 3 ans (Pour les diplômes Jeunesse et Sports, la référence retenue est un volume horaire équivalent à 2400 heures sur un minimum de 36 mois cumulés). Par contre les **périodes de formation initiale ou continue** (notamment contrat d'apprentissage, contrat en alternance, stage ou période de formation en entreprise) **ne sont pas prises en compte**.

● Délivrance du diplôme

- Le jury peut délivrer la totalité ou une partie du diplôme ou du titre demandé.
- En cas de validation partielle, le candidat dispose de 5 ans pour obtenir la totalité du diplôme.
- Une seule demande par diplôme et par année civile peut être déposée.

*Pour Jeunesse et Sports les diplômes concernés sont : les B.A.P.A.A.T, B.E.A.T.E.P, B.E.E.S 1er et 2ème degré, B.P.J.E.P.S ***

● Modalités particulières pour le secteur privé

- Le congé de validation : sous certaines conditions un salarié peut obtenir une autorisation d'absence de 24 heures maximum (ce congé peut être fractionné).
- Une prise en charge financière peut être accordée par un organisme collecteur agréé au titre du CIF, tant pour ce qui concerne la rémunération du congé que les frais de validation.
- Enfin au même titre qu'une action de formation, les actions de validation sont imputables dans le cadre du plan de formation.

*Loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et les décrets d'application n° 2002-615, n° 2002-616, n° 2002-617 du 26 avril 2002, n° 2002-795 du 3 mai 2002, n° 2002-1459, n° 2002-1460 du 16 décembre 2002. Instruction n° 02-183 JS du 6 novembre 2002.

**instruction n°02-183JS du 6 novembre 2002



Enquête

L'emploi et la formation des salariés de l'animation

• La répartition de l'emploi

- 5 régions dominent en termes de nombre d'entreprises : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Pays-de-Loire. Leur poids cumulé représente 56% des entreprises de la branche.
- Une branche marquée par le poids des petites et très petites entreprises. 2/3 des entreprises ont moins de 10 salariés et parmi celles-ci on note le poids important des entreprises de moins de 5 salariés.
- La concentration des effectifs sur les moyennes et grandes entreprises de la branche est forte : les entreprises de plus de 50 salariés ne représentent que 5% des employeurs mais regroupent 60% des emplois.
- Des activités multiples mais des grandes dominantes :
 - la « culture et éducation » 1/3 des entreprises la cite comme activité principale,
 - les « activités scolaires et péri-scolaires »,
 - es « activités physiques et sportives ».
- Des emplois marqués par l'importance des temps partiels et des CDD. Un tiers des emplois sont à temps plein. Deux tiers à temps partiel (mais il faut prêter attention au poids des animateurs techniciens dans les temps partiels) : 40% sont sous CDI et 60% sous CDD.
- L'emploi féminin domine : 62% de femmes pour 38% d'hommes. Cependant les femmes sont plus nombreuses à être à temps partiel (62%) que les hommes (38%).
- Un fort impact des emplois aidés : les 2/3 des entreprises déclarent avoir recours aux emplois aidés. Cette proportion est sensiblement la même dans toutes les tailles d'entreprises (mais légèrement plus forte dans les plus grandes entreprises). C'est évidemment lié à l'impact du dispositif « emplois jeunes » mais on note également la part non négligeable des autres types d'emplois aidés : CEC, CRE et CIE d'une part, et des CES d'autre part.

En revanche on note le très faible nombre d'emplois sous contrat d'alternance et d'apprentissage (respectivement 45 et 20 emplois pour les 2172 entreprises interrogées).

• Les familles de métiers.

La répartition des emplois par famille montre logiquement un poids dominant pour la famille « animation » qui représente les $\frac{3}{4}$ des emplois identifiés par l'enquête.

- La famille « animation » est dominée par les métiers d'« animateur technicien » « animateur » et « personnel pédagogique occasionnel ».
- La famille « technique » du fait du poids des emplois de ménage et de cuisine, apparaît aussi importante en effectifs que la famille administration.
- La famille administrative est dominée par les métiers de l'« accueil » et « secrétariat accueil » ainsi que par les emplois de direction.

La part des CDI dans l'emploi total montre une répartition différente selon les familles :

- dans la famille animation, 59% des emplois sont sous CDI,
- dans la famille administration, 73% des emplois sont sous CDI,
- dans la famille technique, 40% des emplois sont sous CDI.

• Les diplômes de l'animation.

- L'enquête permet d'estimer qu'environ un tiers des salariés de la famille animation sont détenteurs d'un des titres ou diplômes de formation professionnelle de l'animation.

- Le nombre des diplômes cités montre une dominance des DEFA (ou en cours) puis de BEATEP.

- En revanche le BAPAAT et le DUT carrières sociales sont très peu cités.

Extrait de l'enquête «emploi-formation» de 2001 lancée par la CPNEF auprès de l'ensemble des entreprises de la branche de l'animation.



Animateur(trice)

de CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement)
et de Centre de Vacances

L'animateur de Centres de Loisirs Sans Hébergement ou de centres de vacances, est chargé d'accueillir un groupe d'enfants.

● Le métier

Il a pour fonction de concevoir, organiser et encadrer des activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives, ne comportant pas de technicité particulière, dans un but de distraction et de détente.

● Ou travaille-t-'il ?

Selon les cas son employeur sera, une association, une collectivité territoriale, un club ou un village de vacances. Les contrats saisonniers sont fréquents et les postes à temps partiel dominant, l'animateur peut être embauché par différentes structures.

● Son Rôle

L'animateur encadre des groupes d'enfants (3/12 ans) pendant leurs temps de loisirs (le mercredi), le péri-scolaire (avant et après l'école) et pendant les vacances scolaires. Cette fonction nécessite de respecter et faire respecter les consignes de sécurité en ce qui concerne les personnes, les matériels et les locaux utilisés.

Il est responsable des enfants qui lui sont confiés et doit répondre à leurs besoins fondamentaux, mais aussi garantir leur sécurité, leur bien-être affectif ou physique. Il travaille au sein d'une équipe d'animateurs toujours sous l'autorité d'un directeur, mais aussi en partenariat avec toutes autres personnes travaillant avec les enfants, afin d'enrichir ses actions d'animation.

L'animateur met en place des projets d'animation ou y participe ; projets répondant aux exigences éducatives et pédagogiques de la structure dans laquelle il travaille. Avec son équipe, il anime des jeux et activités adaptés à l'âge et aux attentes des jeunes, tout en tenant compte des rythmes de l'enfant.

Il aménage le local prévu pour ses activités, prépare, installe et range le matériel éducatif et de détente.

Compétences Spécifiques

- Réagir aux évènements avec calme et maîtrise de soi
- Résister à la fatigue physique et au bruit
- Aptitude à travailler en équipe
- Etre rigoureux dans l'organisation du travail
- Capacité d'initiatives
- Avoir le sens des responsabilités, autonomie
- Vouloir et être capable de partager des connaissances

Qualités demandées

Une certaine maturité est demandée à l'animateur de centre de loisirs afin qu'il puisse faire face au problème d'un enfant d'ordre psychologique, physique ou relationnel.

Patience, autonomie, créativité, dynamisme, disponibilité, sens relationnel, écoute, compréhension, enthousiasme et pédagogie sont des qualités essentielles dans le secteur de l'animation.

Animateur(trice) de prestations festives

Le plus souvent indépendant, c'est un professionnel de l'animation de soirées et de l'événementiel (spectacle, séminaire, karaoké, comique, imitateur, D.J, clown...).

• Le métier

Ce métier consiste en l'organisation d'événements festifs comme des mariages, anniversaires, baptêmes, fiançailles, comités d'entreprises, réveillons du nouvel an, de Noël, bals dansants, soirées étudiantes, kermesse, communions...

L'animateur d'événements festifs doit posséder des compétences techniques pour la sonorisation de la salle, son éclairage et sa disposition.

En plus de son intervention, l'animateur doit prévoir un temps de préparation pour le montage et le démontage du matériel.

• Où travaille-t-il ?

Spécialiste dans le domaine de l'animation et de la réalisation de prestations festives, il est amené à travailler pour les particuliers, les entreprises, les associations, les collectivités locales...

• Son rôle

S'assurer du bon déroulement de l'événement en apportant ses compétences et ses connaissances en matière d'animation festive. Il peut être par exemple amené à préparer un Karaoké.

L'animateur doit adapter son animation en fonction de son public et du contexte de l'événement.

Compétences Spécifiques

- Connaissance musicale élargie (musiques des années 50,60,70,80,90,2000)
- Compétences techniques pour la sonorisation de la salle, son éclairage et sa disposition
- Pratique de la scène

Qualités demandées

- Etre imaginatif
- Etre dynamique et communicatif
- Etre curieux de toutes les nouveautés dans son domaine



Animateur(trice) multimédia

Avec le développement de lieux destinés à initier le grand public à Internet et aux technologies de l'information, le métier d'animateur multimédia est assez récent et le profil de poste est variable selon les structures employeurs.

• Le métier

L'animateur multimédia aussi appelé «médiateur nouvelles technologies», initiateur ou agent facilitateur NTIC, cyberanimateur...peut initier aux logiciels de traitement de texte ou aux tableurs, comme il peut également faciliter la recherche d'informations sur Internet. Son métier consiste à présenter les nouvelles technologie et à en favoriser l'accès .

• Ou travaille t-il ?

ECM, EPN, PointCyb, Cyberbases : labels pour désigner des espaces publics numériques. Ils sont souvent hébergés par des structures ayant des missions et des publics variés. Aussi l'animateur pourra être employé par une médiathèque, une association d'insertion, un PIJ... Chacune de ces structures a des missions particulières, qui détermineront les usages proposés.

Par exemple, dans une association d'insertion professionnelle et sociale, les principales thématiques abordées seront celles de l'emploi ou de la formation.

• Son rôle

L'animateur conçoit des actions et des projets. Il évalue les demandes du public, fixe des objectifs de travail et en mesure la fiabilité. il doit aussi trouver le(s) moyen(s) pour les atteindre en concevant un échéancier et une répartition des tâches, prévoir le coût du projet. Il doit savoir créer et animer un site web et administrer un réseau local.

Il doit pratiquer et maîtriser l'outil technique, le maintenir en bon état de fonctionnement, gérer, installer et mettre à jour les outils multimédia.

Il est en mesure d'animer un groupe en transmettant des savoirs et des savoir-faire tout en choisissant les moyens pédagogiques les plus adaptés à son public. Enfin il doit s'informer et se former, se situer dans un champs professionnel de l'animation des nouvelles technologies.

Compétences Spécifiques

- Pratiquer et maîtriser l'outil technique et informatique, création et, maintenance de site web, administration d'un réseau local
- Gérer, installer et mettre à jour les outils multimédia, apprécier leur potentiel et leur pertinence en situation d'animation en fonction des publics
- Analyser les besoins, tester les pré-requis, analyser les savoirs à transmettre, les organiser en suivant une progression adaptée, choisir les moyens pédagogiques, les mettre en œuvre et évaluer les résultats
- S'informer et se former, se situer dans un champs professionnel de l'animation des nouvelles technologies, connaître ses partenaires potentiels sur certaines actions. Se donner les moyens de progresser par l'auto-formation, s'informer sur les nouveautés

Qualités demandées

Le relationnel étant au cœur du métier de l'animateur multimédia, le savoir-être avec tout type de public est une qualité essentielle pour l'animateur.

- Avoir un bon relationnel
- Etre curieux et avide de connaissances
- Gût artistique (création de site...)

Animateur(trice)

avec des personnes âgées

L'animation auprès des personnes âgées (dont le caractère professionnel s'est développé assez récemment) est destinée à prendre de l'ampleur dans les années à venir, étant donné le vieillissement de la population.

• Le métier

L'animateur encadre des groupes de personnes âgées dans toutes structures d'accueil et d'hébergement publiques ou privées. Pendant les temps de loisirs, il propose des activités adaptées à l'âge et aux attentes et besoins de son public.

• Où travaille-t-il ?

L'animateur peut exercer ses fonctions dans un club de personnes âgées où le public se caractérise généralement par de jeunes retraités en totale autonomie. Un vaste ensemble d'activités collectives peut être mis en place et ce notamment à l'extérieur de la structure (Sorties touristiques à la journée, voyages...).

Mais l'animateur a aussi trouvé progressivement sa place dans des résidences pour personnes âgées. Il organise des concours de jeux collectifs comme la belote, le loto et autres jeux de cartes. Il prépare les fêtes d'anniversaire et invite souvent les résidents à se joindre à la préparation.

Il est amené à organiser des sorties, des rencontres avec des personnes d'autres résidences, et même parfois avec des enfants d'écoles ou de crèches.

Il peut mettre en place des ateliers divers : activités manuelles (patchwork, peinture sur soie...) souvent plutôt féminines, activités artistiques, «intellectuelles» comme des ateliers mémoire, ou même sportives s'il en a les compétences.

Enfin, il peut travailler dans des structures médicalisées accueillant des personnes dépendantes. Les activités d'animation mises en place sont alors essentiellement liées à leurs besoins de stimulation physique et/ou intellectuelle.

• Son rôle

Voir ci-dessus en fonction des différents lieux de travail

Compétences Spécifiques

- Connaissance du public des personnes âgées : c'est à dire identifier les principales problématiques liées au processus de vieillissement, les mécanismes, conséquences et pathologies du vieillissement, aide au maintien de l'autonomie
- Connaissance de l'environnement et la place des personnes âgées dans la société, des représentations sociales sur les personnes âgées, des politiques de gérontologie, de l'organisation sanitaire et sociale
- Compétences techniques pour lui permettre de mettre en place et d'animer divers ateliers

Qualités demandées

- Sens relationnel : écoute, tact, tolérance, capacités d'adaptation
- Dynamisme et disponibilité
- Capacités d'initiatives
- Souhait de partager des connaissances
- Sens des responsabilités
- Aptitude à travailler en équipe



Animateur(trice) sportif(ve)

L'animateur sportif encadre, initie, forme, conseille ou entraîne à une ou plusieurs disciplines sportives, en individuel ou en groupes, différents publics (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées...). Il doit obligatoirement posséder un diplôme professionnel.

• Le métier

Ce métier nécessite de respecter et faire respecter les consignes de sécurité en ce qui concerne les personnes, les matériels et les locaux utilisés. L'animateur sera donc capable de s'adapter à différents contextes environnementaux et humains, il connaît son environnement social.

Il est amené à travailler avec des personnes issues de diverses cultures et avec la coexistence culturelle.

L'animateur sportif peut se spécialiser selon des champs d'intervention (insertion sociale par la pratique sportive, apprentissage d'un sport, tourisme sportif...)

• Ou travaille t-il

Il travaille essentiellement dans le milieu associatif (association sportive, fédération, club sportif), mais il peut également exercer son métier dans les collectivités territoriales, dans des établissements privés (salle de sport, village ou club de vacances, entreprise de loisirs ou du tourisme).

L'animateur sportif est souvent employé sous contrats saisonniers ou à temps partiel et ses horaires de travail dépendent des activités qu'il organise au sein de la structure pour laquelle il travaille. Il a tendance à avoir des horaires décalés le jour et en soirée et à travailler le week-end et les jours fériés.

• Son rôle

Selon l'objectif de la structure (loisirs, éducation sportive, maintien en forme), le rôle de l'animateur est de permettre à son public de développer ou d'améliorer ses compétences et performances sportives.

Si la structure dans laquelle il travaille n'est pas spécialisée, son rôle est également, de faire découvrir plusieurs sports, mais il doit se préoccuper de savoir si les individus sont aptes à pratiquer telle ou telle activité. Son public peut être débutant, expérimenté ou sportif de haut niveau .

Compétences Spécifiques

- Posséder des connaissances dans l'activité
- Organiser un programme d'activités respectant une progression pédagogique
- Faire preuve de pédagogie et transmettre le goût de l'effort
- Animer un groupe (des groupes)
- Organiser des rencontres sportives intercommunales ou inter quartiers
- Selon son degré de responsabilité, gestion administrative et financière de la structure

Qualités demandées

- Développer des aptitudes physiques en rapport avec la discipline pratiquée
- Résister à l'effort physique prolongé
- Faire preuve de pédagogie, expliquer



Le BPJEPS

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport «Loisirs tous publics»

La spécialité « loisirs tout public » a été créée par arrêté du 24 février 2003. Elle vise un emploi d'animateur intervenant auprès de différents publics à partir d'un ou plusieurs supports à caractère socio-culturel, dans les domaines des activités scientifiques et techniques, des activités culturelles et d'expression, et des activités physiques. C'est un diplôme professionnel de niveau IV.

• Pour quelles fonctions ?

L'animateur «loisirs tout public» peut être appelé à encadrer des activités ou des projets collectifs dans une perspective de découverte de l'activité. Il peut également conduire en autonomie des projets d'animation. Il peut intervenir auprès de tout public en situation de loisirs aussi bien qu'en direction d'un public particulier. Il peut participer à la communication ainsi qu'à la gestion de la structure au sein de laquelle il exerce. L'évolution dans l'emploi peut se faire par un approfondissement ou une diversification des techniques-supports employés, ou bien par un passage vers un premier niveau d'encadrement.

L'animateur « loisirs tout public » intervient dans de multiples secteurs ; ses principaux employeurs sont les associations (centres sociaux, MJC...) et les collectivités locales

• Les modalités de formation

La formation est assurée par des organismes publics ou privés. Elle se déroule selon le principe de l'alternance.

Le brevet professionnel est préparé soit par la voie :

- de la formation initiale,
- de l'apprentissage,
- de la formation continue.

La formation au centre est au minimum de 600 Heures. Elle comprend 10 unités de compétences capitalisables.

En fonction des pré-acquis, des allègements de formation peuvent être demandés.

LA FORMATION

• Conditions d'accès à la formation.

Soit réussir les tests de qualification aux exigences préalables. Soit posséder l'une des qualifications reconnues en équivalence :

- le Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative (BASE),
- le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA),
- le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD),
- le Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT),
- tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention,
- tout diplôme de niveau IV (bac) ou supérieur.

Le candidat doit être âgé de 16 ans minimum (sauf règles particulières à l'apprentissage).

• Sélection

Avant l'inscription à la formation, une sélection est prévue : elle est organisée par le centre de formation et permet de vérifier les prérequis du candidat, voire d'alléger le cursus du stagiaire.

• Cursus de la formation

La formation est constituée de 10 unités capitalisables (UC) définies chacune par l'objectif à atteindre.

La validité d'une unité capitalisable est de 5 ans, prolongée d'un an, non renouvelable.

Les informations de cette fiche sont issues des documents de la DRJS Ile de France.



BAFA / BAFD

● LE BAFA (Brevet Aux Fonctions d'Animateur)

Il ne sanctionne pas une formation professionnelle. Il permet de trouver un emploi occasionnel en CLSH ou en Centre de vacances pendant les vacances ou à temps partiel durant l'année.

La formation :

Avoir impérativement 17 ans au moins au premier jour d'entrée en stage, et accomplir les trois étapes de formation dans l'ordre indiqué ci-dessous et ceci dans **une durée maximale de 30 mois** (sauf dérogation d'un an maximum pour cas de force majeure délivrée par le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports).

- *La session de formation générale*
- *Le stage pratique*
- *La session d'approfondissement ou de qualification*

● LE BAFD (Brevet Aux Fonctions de Directeur)

Avoir 21 ans et être titulaire du B.A.F.A ou être âgé de plus de 25 ans. Dans le second cas vous devez justifier durant les 2 ans précédant votre demande de formation de deux ans d'expériences en animation dont une au moins effectuée en centre de vacances ou de loisirs (pour les animateurs 28 jours d'expérience d'animation sont requis).

Le BAFD vous permettra d'exercer la fonction de directeur(trice) d'un centre de vacances ou de loisirs (d'autres titres permettent également d'exercer les fonctions de direction en centre de vacances et de loisirs).

La formation :

Les candidats doivent impérativement accomplir les quatre étapes de formation dans l'ordre indiqué ci-dessous et ceci dans une durée maximale de 4 ans.

- *La session de formation générale*
- *Le 1er stage pratique*
- *La session de perfectionnement*
- *Le 2ème stage pratique*

A l'issue de la formation un dossier doit être remis à la DRDJS afin d'obtenir le diplôme.

LES AIDES FINANCIERES

● *Aide à la formation du Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche*

Montant : de 304€ maximum.

Pour qui : jeunes de **17 ans révolus et - de 26 ans** au 1^{er} jour du stage, **résidant en Ile de France**, étant soit lycéens ou étudiants boursiers, soit non assujettis à l'impôt (attestation de non imposition de l'intéressé ou de sa famille en cas de rattachement).

Modalités : se renseigner auprès de la DDJS 91 (01 60 91 41 41), puis prendre contact avec l'organisme de formation conventionné .

● *Bourse du Conseil Général de l'Essonne*

Montant : 122 € est attribuée pour le **stage d'approfondissement**. Elle est calculée en **fonction des ressources** du responsable légal auquel le stagiaire est fiscalement rattaché.

Pour qui : tous les **stagiaires essonniers âgés de moins de 26 ans, lycéens et étudiants**.

Modalités : être inscrits auprès d'un **organisme de formation en Ile de France**, habilité par la Direction Régionale de la Jeunesse et aux Sports à délivrer la formation BAFA. Les dossiers de demande de bourses sont disponibles au Conseil Général de l'Essonne (01 60 91 93 58).

● *Jeunesse au Plein Air*

Le Comité J.P.A. 91 peut octroyer une bourse (61 € au maximum) dans le cadre de la préparation au BAFA Elle concerne le premier ou dernier stage de formation et est attribuée sous condition de ressources de la famille. **Comité Jeunesse au Plein Air 91** - Tél. 01 60 77 57 80

● *Pour les détenteurs de la Carte Jeune Essonne*

Depuis le 1er janvier 2005, si vous utilisez l'intégralité de votre chéquier jeune pour régler le stage de base ou d'approfondissement BAFA, le conseil général double la mise. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de 300€ sur le coût de la formation.

Aide spécifique au BAFA

● *Bourse de la Caisse d'Allocations Familiales*

Montant : 91€, une aide supplémentaire de 15€ peut être octroyée si l'approfondissement est orienté vers l'accueil des jeunes enfants.

Pour qui : tous les stagiaires, résidant en Essonne, s'inscrivant à un **stage d'approfondissement BAFA**.

Modalités : Les demandes de dossier sont à faire après inscription au stage auprès de votre C.A.F.. Les organismes devront bénéficier d'une habilitation générale ou partielle.

Evry : 01 60 91 19 00 - Arpajon : 01 69 26 85 00

Les statuts

Le métier d'animateur peut s'exercer aussi bien dans le secteur privé (société, association) que dans le secteur public (collectivité territoriale, établissement public, Etat). Chaque secteur est régi par un statut particulier.

• Pour le secteur privé

C'est le code du travail et différentes conventions collectives en fonction du secteur d'activité (animation socioculturelle, tourisme social et familial, centres sociaux et socioculturels, foyers de jeunes travailleurs, action sanitaire et sociale et médico-sociale).

Il vous faut savoir que 2/3 des emplois dans ce secteur sont des temps partiel (moins de 35 heures par semaine) et seulement 1/3 à temps plein.

Les contrats de travail sont soit des CDD (contrat à durée déterminée) soit des CDI (contrat à durée indéterminée). A savoir : les CDD à temps partiel sont plus nombreux que les CDI à temps plein, d'où la nécessité pour les animateurs salariés du secteur privé de cumuler plusieurs emplois pour arriver à un salaire décent.

• Pour le secteur public

Il y a deux cas de figures possibles :

- Soit vous travaillez pour une collectivité territoriale (une commune, un département ou une région) et c'est le statut de la fonction publique territoriale qui s'applique,
- Soit vous travaillez pour l'Etat et c'est le statut de la fonction publique d'Etat qui s'applique.

C'est dans les collectivités territoriales qu'il y a le plus de postes à tous les niveaux de qualification : agent d'animation, adjoint d'animation ou animateur. Généralement recrutés sur diplôme (BAFA, BAFD, BEATEP,...), les animateurs peuvent être recrutés de façon saisonnière ou bien à temps plein.

Dans le premier cas leur contrat de travail est l'équivalent d'un CDD du secteur privé.

Dans les 2 cas, ils ont la possibilité de passer les concours d'entrée dans la fonction publique territoriale ou les examens professionnels adaptés s'ils ont suffisamment d'ancienneté dans leur poste.

Une fois ces épreuves réussies, ils deviennent stagiaires de la fonction publique territoriale durant une année, puis sont titularisés. Cela leur permet de bénéficier du déroulement de carrière proposé par la fonction publique.

La fonction publique d'Etat propose également des postes pour des animateurs confirmés possédant le DEFA ou autre titre de niveau II accessibles sur concours par exemple celui de conseiller d'éducation populaire organisé par le Ministère Jeunesse et Sports.



DUT / DEUST

Le DUT CARRIERES SOCIALES option animation sociale et socio-culturelle

Diplôme de niveau III (bac+2) ce DUT a pour but de former des travailleurs sociaux capables de s'adapter à des publics divers et à des structures variées, de former des professionnels capables de concevoir et de mettre en œuvre des projets culturels et socio-culturels.

• **Pour quelles fonctions ?**

« Ils se définissent aujourd'hui comme des chefs de projets familiaux du multipartenariat et comme des agents du développement social, local et culturel ».

Leurs débouchés sont diversifiés : centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture, tourisme social, associations et mouvements d'éducation populaire, services municipaux, réinsertion et prévention sociale.

Leurs fonctions sont variées : gestion d'équipements, coordination d'activités socio-culturelles, animation du cadre de vie, formation permanente.

• **Les Modalités de formation**

Conditions d'admission :

- avoir le baccalauréat ou un des titres admis en équivalence ou validation d'études, d'acquis professionnels, personnels ou de l'expérience .
- présenter un dossier avec tests et éventuellement entretien.

La formation dure 2 ans en IUT. Le volume horaire est de 1620 h dont un stage d'un mois en 1ère année et un stage de 2 mois en 2ème année.

Les titulaires du DUT obtiennent l'équivalence de l'attestation générale du DEFA, il leur reste à effectuer l'expérience d'animation en situation de responsabilité et 200 heures de formation.

Formation assurée par les IUT de PARIS et de BOBIGNY
www.iut.univ-paris5.fr
www.univ-paris13.fr

Juillet
2005

.....
Métiers
de
l'animation

Le DEUST ANIMATION

Le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques est un diplôme national universitaire de niveau III(bac+2).

• Pour quelles fonctions ?

L'objectif de ce DEUST est de former un animateur coordinateur capable d'agir en direct auprès d'un public avec une activité support, et capable de gérer une équipe, un budget et des relations avec l'environnement social et politique.

Ce diplôme est élaboré et conduit en collaboration avec la branche professionnelle de l'animation qui le reconnaît comme un de ses diplômes professionnels.

Les organismes employeurs sont principalement des associations de jeunesse, d'éducation populaire et de travail social ainsi que des collectivités locales.

• Les modalités de formation

Elle s'effectue en formation initiale ou continue.

Elle est répartie sur 2 années universitaires (1226 heures + stage) et comporte 6 unités d'enseignement capitalisables par an.

UE-1 Connaissance de l'environnement professionnel

UE-2 Connaissance des publics

UE-3 Connaissance et gestion des activités d'animation

UE-4 Conduite de projet

UE-5 Outils de gestion et de communication

UE-6 Stage en milieu professionnel

Formation assurée par l'université d'ORSAY.
www.u-psud.fr



Le DEFA

Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animateur

Le DEFA sanctionne une formation professionnelle.

● Pour quelles fonctions ?

Le diplôme donne accès à des fonctions de :
responsable de secteur, de direction en équipement, d'encadrement de formation, d'agent de développement local.

Les secteurs dans lesquels un diplômé du DEFA peut intervenir débordent largement le domaine socio-culturel et intègrent notamment les champs de l'action culturelle, de l'action sociale et médico-sociale, de l'insertion et de la prévention.

L'éventail des employeurs est large : associations, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière, établissements spécialisés. Les directions de services sociaux et culturels peuvent faire appel à un titulaire du DEFA pour ses capacités à gérer les dynamiques sociales dans le cadre de projets institutionnels.

● Les modalités de formation

Soit en « discontinu » : pour les candidats qui choisissent eux-mêmes les organismes, les lieux, les dates, l'ordre des unités de formation. Cette modalité convient particulièrement aux candidats en cours d'emploi).

Soit en « continu » : dans un centre de formation dispensant l'ensemble de la formation générale. Cette modalité concerne plutôt les personnes disponibles à plein temps : en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi...).

Conditions d'admission :

- soit être titulaire du brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (BASE),
- soit justifier de 3 années d'activités professionnelles à temps complet,
- soit justifier de 3 années d'exercice régulier d'activités d'animation, par périodes continues de 9 mois minimum,
- soit justifier de 3 années d'activités cumulées pouvant comporter des périodes d'activités professionnelles et des périodes d'activités d'animation répondant aux conditions définies ci-dessus.

LA FORMATION

• Inscription et sélection

Formation en « discontinu » : les inscriptions se font auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports du domicile du candidat. Les épreuves d'admission sont organisées par la DRDJS.

Formation en « continu » : les inscriptions se font directement auprès des centres de formation, et ce sont eux qui organisent la sélection.

• Coursus

1ère partie :

Une formation générale comprenant 5 unités de formation de 160 heures chacune :

- gestion, administration, organisation
- pédagogie, relations humaines
- environnement social de l'animation
- techniques d'animation
- approfondissement de l'une des techniques précédentes en vue d'accéder à l'expérience d'animation.

Un stage pratique de 4 mois à temps plein ou 8 mois à temps partiel dans une structure à caractère socio-éducatif, culturel, social ou sportif.

A l'issue du stage, le candidat doit rédiger un compte-rendu d'une vingtaine de pages.

2ème partie :

Une expérience d'animation comprenant 12 mois en situation de cadre de l'animation, une formation de 200 heures, la rédaction d'un mémoire et sa soutenance devant un jury.

Les titulaires du DUT carrières sociales, option animation, sont dispensés de la formation générale.

Des allègements de formation (2 UF au maximum) peuvent être accordés au vu du cursus de formation antérieur.

3 années d'expérience professionnelle à temps plein dans l'animation permettent une demande de dispense de stage pratique.

Pour tous renseignements concernant les organismes de formation
s'adresser au réseau IJ essonnien ou
à la Direction Départementale Jeunesse et Sport (01 60 91 41 41)



Le réseau Information Jeunesse en Essonne

Centre Information Jeunesse Essonne

110 place de L'agora - 4ème étage -
B.P.102 91004 Evry Tél. : 01 60 78 27 27
E-mail : essonne@info91.fr Web : www.info91.fr

Athis Mons (P.I.J)

8 rue Jean-Pierre Benard
91200 Athis Mons
Tél. : 01 69 38 44 48
E-mail : pj@mairie-athis-mons.fr

Brétigny sur Orge (P.I.J)

30, rue du marché couvert
91224 Brétigny sur Orge CEDEX
Tél. : 01 60 84 21 95
E-mail : f.jamin@mairie-bretigny91.fr

Etampes (B.I.J)

9 rue ste croix
91150 Etampes
Tél. : 01 69 16 17 60
E-mail : bij@mairie-etampes.fr

Grigny (P.I.J)

Esplanade des Droits de l'Homme
91350 Grigny
Tél. : 01 69 02 46 70
E-mail : pj5@wanadoo.fr

Les Ulis (P.I.J)

Ctre commercial Champs Lasniers
91942 Les Ulis cedex
Tél. : 01 69 29 34 63
E-mail : pj@lesulis.fr

Longjumeau (P.I.J)

Impasse Calmette
91160 Longjumeau
Tél. : 01 69 74 82 10
E-mail : pjlongjumeau@yahoo.fr

Orsay (B.I.J)

1 ter, rue André Maginot
91400 Orsay

Tél. : 01 60 92 58 85
E-mail : jeunesse@mairie-orsay.fr

Palaiseau (P.I.J)

4, rue Voltaire, place de la Victoire
91120 Palaiseau
Tél. : 01 69 31 59 73
E-mail : pj@mairie-palaiseau.fr

Paray Vieille Poste (P.I.J)

65, avenue Alsace Lorraine
91550 Paray Vieille Poste
Tél. : 01 69 38 89 25
E-mail : ericpij@voila.fr

Saint Michel sur Orge (B.I.J)

19, rue Berlioz
91240 Saint Michel sur Orge
Tél. : 01 60 16 21 09
E-mail : bij@stmichelorge.net

Verrières le Buisson (P.I.J)

Place Charles de Gaulle
91370 Verrières le Buisson
Tél. : 01 60 11 14 48
E-mail : pj.vlb@wanadoo.fr

Vigneux (P.I.J)

72 avenue Henri Barbusse
91270 Vigneux sur Seine
Tél. : 01 69 04 40 92
E-mail : pj.vigneux@wanadoo.fr

Viry-Chatillon (B.I.J)

Place René Coty
91178 Viry-Chatillon
Tél. : 01 69 21 33 63
E-mail : bij@mairie-viry-chatillon.fr

Directeur de publication

Christian Bensi

Rédaction des fiches

Réseau Information Jeunesse de l'Essonne

Conception/réalisation

Laurence Dheilly

Impression

Graphyca

